



CONSEIL DE QUARTIER
DE MAIZERETS

RAPPORT ANNUEL 2018

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2018

PRÉSENTÉ À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE 9 AVRIL 2019



CONSEIL
DE QUARTIER

MAIZERETS



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
REMARQUES PRÉALABLES	3
INTRODUCTION	4
MISSION ET MANDAT DU CONSEIL DE QUARTIER	5
1. RAYONNEMENT ET ANIMATION DU QUARTIER	6
1.1 Fête multiculturelle et place éphémère	6
1.2 Concours de dessins « Dessine ton écoquartier »	7
1.3 Communications et présence sur internet	8
2. ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE.....	8
2.1 Comité Triparti AIM	8
2.2 Participation au comité Mon Environnement Ma Santé	9
2.3 Comité vigilance incinérateur (CVI)	11
2.3 Comité de vigilance du Port de Québec et projet d'agrandissement.....	13
3 TRANSFORMATION DU QUARTIER.....	14
3.1 Nouveau complexe hospitalier	14
3.2 Table de concertation vélo des conseils de quartier	15
4. VIE DÉMOCRATIQUE	15
4.1 Composition du conseil d'administration	15
4.3 Consultations publiques.....	16
5. ÉTATS FINANCIERS	17
5.1 L'état des revenus et des dépenses pour 2018 et le bilan de fin d'année	17

REMERCIEMENTS

Le Conseil de quartier de Maizerets remercie :

- Toutes les personnes qui ont contribué à la conception et à la rédaction du Rapport annuel 2018;
- Le service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec, notamment pour son soutien à son fonctionnement et à la réalisation de ses projets;
- Monsieur Daniel Leclerc, conseiller en consultation publique de la Ville de Québec, pour son appui aux travaux du Conseil du quartier.

REMARQUES PRÉALABLES

- Le nom de membres du Conseil d'administration apparaît au début de certains textes, ceux-ci sont responsables de ces textes;
- Sauf indication contraire, les photos appartiennent au Conseil de quartier de Maizerets;
- Le présent document contient des hyperliens, sa version électronique permet d'accéder directement aux documents mentionnés.

INTRODUCTION

Martial Van Neste | Président du conseil de quartier

Le rapport annuel représente un moyen de rendre des comptes aux citoyens du quartier de Maizerets et d'informer les élu(e)s et l'administration de l'Arrondissement La Cité-Limoilou et de la Ville de Québec des actions et réalisations du Conseil de quartier.

Après un bref rappel de sa mission et de ses mandats, le Rapport annuel présente les principaux dossiers qui ont mobilisé le Conseil de quartier au cours de l'année 2018.

L'année 2018 a été une année qui a consolidé l'importance de la place éphémère avec de l'animation. La deuxième édition de la Place Maizerets a fait vibrer le cœur du quartier pendant la période estivale grâce à une programmation riche et variée conçue par le Centre Monseigneur-Marcoux.

L'environnement et la qualité de vie des citoyens du quartier ont une fois de plus été au cœur des préoccupations du Conseil de quartier. Des progrès significatifs ont notamment été constatés dans les échanges entre un groupe de citoyens du quartier et les représentants de la Ville de Québec et de l'usine de récupération de métal AIM au sein du Comité tripartite mis sur pied pour régler ou atténuer les problématiques subies par les résidants du secteur. Des discussions et interventions ont également eu lieu avec l'incinérateur, le Port de Québec et le nouveau complexe hospitalier. Ces équipements ont un impact important sur la qualité de vie des résidants du quartier, notamment sur les plans de la santé publique, de la mobilité et de la circulation.

Enfin, en ce qui a trait à la vie démocratique, le Conseil de quartier a mis en place des sous-comités pour des projets précis et délégué des représentants à plusieurs comités et tables externes sur des enjeux majeurs pour le quartier.

Pour le détail des décisions et discussions du Conseil de quartier, le lecteur pourra consulter l'ensemble des procès-verbaux des assemblées du Conseil de quartier sur le site de la ville de Québec :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/maizerets/index.aspx

Le Conseil de quartier publie régulièrement des informations et annonce ses rencontres sur sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/quartiermaizerets/>

MISSION ET MANDAT DU CONSEIL DE QUARTIER

Le Conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville. Il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, à l'aménagement des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique.

Le Conseil de quartier réalise son mandat dans un esprit de collaboration avec la Ville de Québec. Il peut ainsi :

- émettre des recommandations sur:
 - tout projet de modification au règlement d'urbanisme que le Conseil d'arrondissement lui soumet
 - tout autre projet qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville.
- tenir des séances de consultation publique sur une question pour laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville, tels le Conseil municipal ou le Conseil d'arrondissement;
- de sa propre initiative, transmettre au Conseil municipal ou au Conseil d'arrondissement son avis sur tout autre sujet concernant le quartier;
- en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier;
- en fonction de la réglementation municipale, de sa propre initiative et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées, tenir une consultation publique pour un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation d'une propriété municipale située sur son territoire, incluant un parc ou un équipement culturel ou de loisirs qui relèvent du Conseil municipal ou du Conseil d'arrondissement.

1. RAYONNEMENT ET ANIMATION DU QUARTIER

1.1 Fête multiculturelle et place éphémère

Alain Couillard | Administrateur

Contexte

Sous l'initiative du conseil de quartier, de concert avec la ville de Québec, une place publique éphémère a été créée à l'été 2017 sur le parvis de l'Église St-Pascal. L'objectif de cette place était d'offrir un lieu de rencontre pour tous les résidents du quartier, et de favoriser le sentiment d'appartenance à celui-ci. Pour les deux premiers étés d'existence de la « Place Maizerets », l'animation a été assumée par le Centre Mgr Marcoux, qui est parvenu à offrir une programmation dynamique et diversifiée. Souhaitant apporter une contribution supplémentaire à la vitalisation de ce lieu, le Conseil de quartier propose d'y organiser une fête multiculturelle, permettant de mettre en valeur les différentes communautés présentes dans le quartier.

Démarches réalisées en 2018

Il a d'abord été envisagé d'organiser cette fête à l'automne 2018. En raison de la brièveté des échéances, il a toutefois été convenu en septembre de reporter le projet à l'été 2019. Ce report a permis d'élargir le spectre de l'activité, en invitant des acteurs importants du quartier à participer à la planification du projet (Société du Domaine Maizerets, Centre Mgr Marcoux, Évasion Saint-Pie-X). Afin de recueillir le point de vue de chacun, le Conseil de quartier a organisé une première rencontre en décembre 2018. Bien que la nature exacte de l'activité ne fût pas établie à ce moment, chacun des acteurs présents s'est montré intéressé à apporter sa contribution au projet. Il a également été convenu qu'un sondage en ligne serait réalisé pour recueillir l'opinion des citoyens du quartier sur le genre de fête à laquelle ils souhaiteraient participer.

Suites en 2019

En s'appuyant sur les résultats du sondage, il est prévu de convenir avec les acteurs du quartier de la nature de la fête multiculturelle qui sera organisée. Une fois ce choix arrêté, le Conseil de Quartier souhaite identifier une ressource ou un organisme qui pourra l'appuyer dans l'organisation de cet événement.

1.2 Concours de dessins « Dessine ton écoquartier »

Alain Couillard | Administrateur

Contexte

Dans le cadre du projet « écoquartier Maizerets » lancé en 2015, il demeurait des fonds pouvant être utilisés pour sensibiliser les citoyens du quartier à la notion d'écoquartier. L'objectif de ce projet était de susciter des réflexions sur les manières de faire progressivement du quartier Maizerets un écoquartier.

Intervention

Afin de mettre à profit les fonds résiduels, le conseil de quartier a lancé à l'été 2018 un concours de dessins destiné aux jeunes de 5 à 12 ans du quartier. Ce concours avait pour thème l'Écoquartier Maizerets, et visait à recueillir la perception des jeunes sur les manières de rendre le quartier plus « vert ». Afin d'y ajouter un volet de sensibilisation, il a été publicisé par de brèves visites dans les groupes de camps de jour du quartier. Ces visites, sous forme d'atelier éducatif, ont été préparées et réalisées par une animatrice de l'organisme *La Boîte à science*.

Retombées

Dans sa tournée groupe par groupe des camps de jour du Domaine Maizerets et du centre Mgr Marcoux, l'animatrice de *La Boîte à science* a expliqué à un total d'environ 225 jeunes les principes de base d'un écoquartier, et quel genre de mesures peuvent être mises en place pour favoriser son essor. Environ 130 dessins ont été réalisés à l'issue du concours. Un dessin gagnant par groupe de camp de jour a été déterminé par un jury constitué de membres du conseil de quartier Maizerets. Les dessins gagnants ont été affichés à la place éphémère à la fin de l'été 2018.



1.3 Communications et présence sur internet

Andrée-Anne Verret | Trésorière

La présence du conseil cette année a été principalement sur Facebook avec une page Facebook qui est suivie par plus de 479 personnes :

<https://www.facebook.com/pg/quartiermaizerets> (@quartiermaizerets) et aussi un compte Twitter CQ Maizerets [@cqmaizerets](https://twitter.com/cqmaizerets).

Le conseil a aussi une entente avec MonLimoilou.com pour sa présence sur leur site et des communiqués.

2. ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

2.1 Comité Triparti AIM

Marcel Paré | administrateur

Membre délégué au Comité Triparti, dossier AIM

Suite à une démarche citoyenne visant à faire reconnaître et cesser certaines nuisances, le conseil de quartier a délégué un administrateur afin qu'il participe aux travaux d'un Comité Triparti.

Le mandat délégué au représentant du conseil est « *Considérant la proposition de la Ville de Québec, qui en suivi du Plan d'intervention 2015 de l'arrondissement de la Cité-Limoilou visant à cibler et réduire les facteurs de nuisance autour de la zone industrielle de la Canardière, et plus particulièrement autour de l'usine de recyclage de métal AIM, participer et faire valoir au sein du Comité Triparti en priorité les problématiques de bruits et de poussières liées aux activités de AIM* ».

Les démarches du Comité Triparti ont permis d'identifier des actions visant à atténuer certains des irritants dénoncés et des moyens ont été mis en place par la compagnie:

- 800 000\$ ont été investis par la compagnie afin d'intervenir sur les bruits, les poussières, le camionnage et les aspects visuels ;
- AIM a maintenu un système de veille sociale, soit un système d'alerte auquel s'adressent les citoyens;
- AIM a pris l'initiative autour de certains axes de ses installations, d'établir un plan de verdissement supplémentaire afin de réduire les impacts visuels négatifs et d'agir sur la problématique de poussière;
- AIM demeure actif dans sa recherche de solutions, la compagnie a indiqué un intérêt à investir un montant supplémentaire de 180 000 \$;

- des citoyens, résidant à proximité de ces installations, rapportent de nettes améliorations dans la gestion des opérations de la compagnie et ils identifient des réductions significatives des émissions de poussières et de bruits.

Nous affirmions dans le dernier rapport annuel que: *«Les moments d'échange au Comité Triparti ont permis à ce jour des avancées significatives et ne peuvent à terme qu'apporter une réelle amélioration à la qualité de vie du quartier.»*

Notre présence soutenue ainsi que la contribution de citoyens bénévoles ont favorisé la création de rapprochements avec les représentants de cette compagnie. Cependant, nous devons conserver (et exprimer lorsque nécessaire) un esprit critique. Nous le répétons à nouveau *«Il est essentiel pour le CQ de maintenir les requêtes identifiées (par les citoyens) dans le rapport¹ que nous avons produit.»*

Notre opinion est qu'il demeure stratégique pour la prochaine année de maintenir une présence au Comité Triparti et ce afin de consolider les acquis et idéalement de contribuer à compléter les projets déjà énoncés.

2.2 Participation au comité Mon Environnement Ma Santé

Martial Van Neste | Président du conseil

Représentant au comité, Mon Environnement ma santé

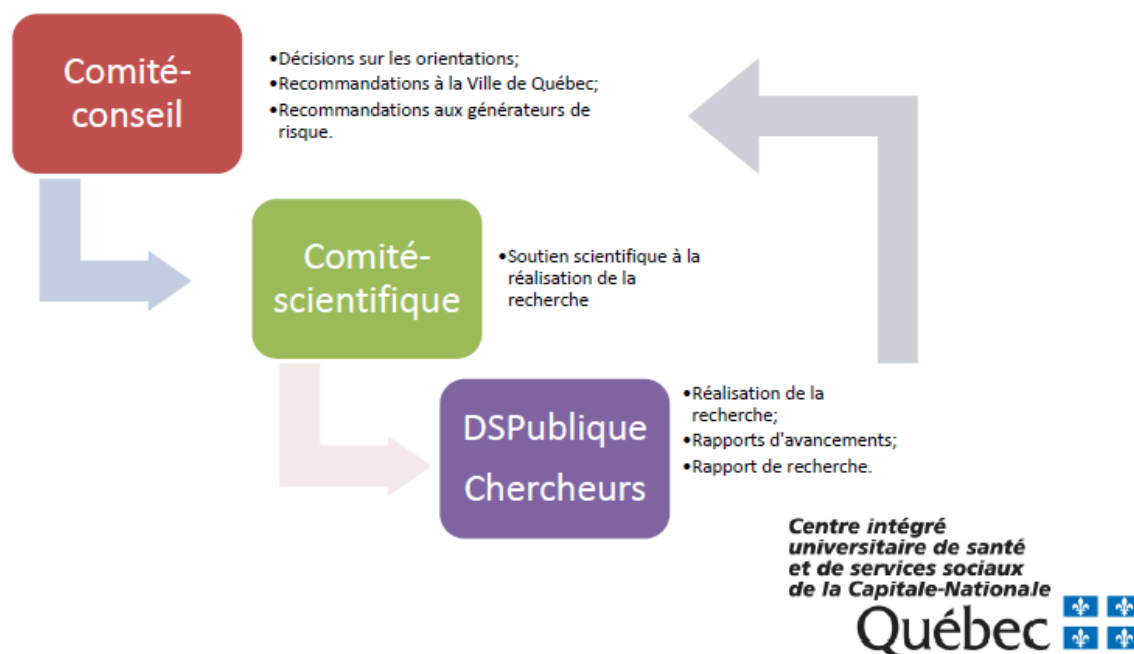
Le Projet « Mon environnement, ma santé » est une démarche globale de caractérisation des principaux contaminants et de nuisances environnementales, qualifiées de stressseurs environnementaux, présentes dans l'air et l'environnement physique du quartier Limoilou. Cette démarche vise aussi à documenter l'impact potentiel de ces stressseurs sur la santé des personnes qui y vivent. La recherche de solutions durables avec les différentes parties prenantes du territoire (citoyens, élus, partenaires municipaux et gouvernementaux) est la finalité du projet mené par la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale (DSPublique).

Le premier volet du Projet « Mon Environnement, Ma Santé » vise à analyser l'impact de la qualité de l'air ambiant sur la santé respiratoire et cardiaque de la population de Limoilou, de Vanier et la Basse-Ville de Québec.

Le comité-conseil est composé de représentants de conseils de quartiers, de représentants de compagnies opérant dans le quartier (White Birch, Port de Québec, Arrimage Québec, Glencore), de représentants du service d'environnement de la ville de Québec, du MDDELCC (Ministère de l'Environnement), de la Santé Publique, et des organismes Vivre et Ville et du Conseil Régional de l'Environnement.

¹ Rapport sur une consultation citoyenne auprès de résidents du voisinage de l'usine de recyclage de métal AIM, préparé par le Comité Dossier AIM du Conseil de quartier de Maizerets, Dixième séance ordinaire du Conseil de quartier de Maizerets, 13 décembre 2016

La structure du projet



Activités spécifiques du comité-conseil

- Participer aux rencontres organisées par l'équipe de projet
- Effectuer les suivis des rencontres
- Prendre connaissance et commenter les propositions et les documents soumis
- Contribuer à la collecte de données utiles à la réalisation de la recherche
- Conseiller et soutenir l'équipe de projet sur certains aspects scientifiques de l'étude, notamment :
 - La population à l'étude;
 - Les problèmes de santé ciblés;
 - La stratégie d'échantillonnage;
 - La collecte des données.
 - les aspects communicationnels
 - les recommandations à émettre
- Questionner la démarche de recherche, se l'approprier et la comprendre.

Des rencontres d'environ 2 heures ont eu lieu à tous les deux mois. Durant la dernière année, un premier document de bilan des études actuelles a été complété et révisé par le comité. Un résumé du bilan est présenté à l'assemblée générale 2019 du Conseil de quartier de Maizerets.

2.3 Comité vigilance incinérateur (CVI)

Yvan Ouellet | administrateur jusqu'en novembre 2018

Marcel Paré | administrateur

Membres délégués au CVI

Fondé formellement le 7 février 2005 par une résolution du conseil de la Ville de Québec, le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec a pour mandat, tel qu'il apparaît au sommaire décisionnel A2QM2017-001 de :

1. Assurer la vigie des émissions atmosphériques, du bon fonctionnement de l'incinérateur et le suivi des plans de mise en oeuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;
2. Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la réalisation de mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'équipement d'incinération, soit atténuer ou supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage;
3. Faire des recommandations à la Ville concernant l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de mise en oeuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec ;
4. Donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations de l'équipement d'incinération et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements;
5. Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

Le mandat du représentant au CVI s'appuie sur principes et les moyens de précaution énoncés dans la Déclaration citoyenne de Maizerets sur la santé, de la protection de la sécurité, de l'intégrité et de la qualité de vie des personnes face à leur environnement, déclaration débattue en assemblée générale 2014, et votée résolution 15-05-25;
https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/pv/conseils_quartier/limoilou/maizerets/maizerets_1505121900.pdf

Il s'appuie aussi sur la considération des risques potentiels reconnus pour la santé des résidents suite à des dépassements identifiés lors de tests permettant de valider le respect des normes environnementales durant les opérations d'incinération;

Les principales interventions des représentants du CQ ont été extraites des comptes-rendus du CVI ainsi que des éléments d'informations plus significatives. Les comptes-rendus complets sont sur le site : <https://www.incinerateur.qc.ca/comptes-rendus>

- **12 janvier 2018:** « présentation des résultats de la campagne d'échantillonnage du mois octobre-novembre 2017.
Les résultats démontrent un dépassement de mercure et de dioxine/furannes (four 4), ainsi que pour l'acide chlorhydrique (four 3).»
- **18 janvier 2018:** «Résolution proposée par M. Yvan Ouellet, demandant différentes mesures suite à des dépassements dans les concentrations de mercure, de dioxines et furannes et d'arsenic en 2016 et 2017.»
- **15 février 2018:** N/A
- **22 mars 2018- 26 avril 2018 :** «Dépôt d'un projet par M. Ouellet, évaluer la valeur et la représentativité temporelle des campagnes d'échantillonnages.»

- **26 avril 2018:** «Représentativité temporelle des campagnes d'échantillonnages. M. Ouellet fait la présentation du document déposé sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage (le document est disponible sur le site internet du CVI. Les membres souhaitent avoir une recommandation scientifique sur le nombre et la fréquence des campagnes nécessaires afin d'assurer la représentativité du suivi environnemental.»
- **14 juin 2018:** «présentation des coûts de gestion et d'opération de l'incinérateur incluant une analyse du coût de l'incinération vs. du coût de l'enfouissement – Demande d'ajout par M. Paré : Évaluation des valeurs économiques potentielles provenant des matières résiduelles.
Annonce par M. Munger, le nouveau système d'injection de charbon du four 4 a été installé en date du 30 mars 2018.»
- **20 septembre 2018:** «En juin, un échantillonnage supplémentaire a été réalisé afin de faire l'essai en démarrage de four. Cet essai est réalisé à chaque campagne et vise à tester la procédure de surdosage de charbon lors d'un démarrage de four pour le contrôle des émissions de dioxines et furannes. Le résultat montre que la norme pour les dioxines et furannes est respectée lors de démarrage de four. Par contre, les concentrations en monoxyde de carbone (CO) sont élevées, comme à l'habitude. Il nécessite 12 heures avant d'atteindre la température optimale pour un meilleur contrôle des émissions atmosphériques, dont le CO. L'ajout de brûleurs permettra d'atteindre cette température tout en diminuant les émissions atmosphériques. On rappelle que l'ensemble des paramètres suivants sont mesurés en continu soit les particules, l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et exceptionnellement le mercure et l'arsenic, pour une durée de 2 mois. Les résultats des paramètres règlementés (sic) respectent la norme québécoise et européenne à tous les fours pour les particules totales, l'acide chlorhydrique (HCL) le dioxyde de soufre (sic) (SO₂), les dioxines et furannes ainsi que pour le mercure. Pour sa part, le monoxyde de carbone (CO) présente des dépassements aux fours 2 et 4. Tel que mentionné à plusieurs reprises lors de rencontres antérieures, le projet des nouveaux brûleurs (sic) viendra solutionner cette problématique.
Mise en place d'un sous-comité sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage: Ce sous-comité a pour mandat d'aiguiller le CVI d'une base scientifique pour mieux comprendre l'enjeu de la représentativité des campagnes d'échantillonnage et voir aux possibilités de bonifier la procédure actuelle lors des discussions auprès des représentants du MDDELCC.» Le représentant du CQ Maizerets participe à ce sous-comité.
- **25 octobre 2018:** «Le représentant du Bureau de la valorisation énergétique (V.Q.) précise que le premier «kit de brûleurs» sera installé entre le 4 novembre et le 15 décembre prochain. Dans le cas du four numéro n°3, l'installation se fera à l'hiver 2019, pour le four n°4 à l'automne 2019 et finalement le four n°2 au cours de l'hiver 2020. Actuellement, la moyenne d'utilisation des fours est à 3,2 fours/année. Suite à la biométhanisation, on passera à 2,5 fours/année.»
- **22 novembre 2018 :** «Appel (sic) d'offres pour valoriser 10 000 tonnes de boues en compost. Certains coûts (sic) seront économisés du côté de l'incinérateur. Faire du compost plutôt que l'enfouissement en attendant la biométhanisation.

Question de M. Paré: Comparer le compostage avec la biométhanisation. Mme Verreault rappelle qu'une étude est en cours.»

- **6 décembre 2018** : «Présentation par 2 représentants du CRIQ expliquant le mandat, la méthode de prise de mesure et les résultats. La période d'échantillonnage a été du 13 juillet au 21 septembre 2018. 2 détections de présences de mercure ont été enregistrées (20 et 21 septembre 2018), mais puisque les pics sont de très courte durée (quelques minutes), la norme est respectée, car celle-ci s'applique à des essais de 4 heures. Pour l'arsenic, une valeur plus élevée que la valeur attendue a été mesurée, mais de très courte durée (L'arsine a été utilisée comme indicateur pour mesurer l'arsenic en continu. Il y a eu une détection le 8 août de 3 minutes).

L'échantillonnage en continu permet une réaction immédiate sur le procédé.

Résolution 2018-12-06_04 : Demander à la Ville d'évaluer la faisabilité d'installer des analyseurs en continu pour le mercure.»

Il demeure stratégique pour la prochaine année de maintenir une présence soutenue au CVI et ce afin de collaborer et/ou proposer des initiatives visant à voir appliquer les meilleures normes environnementales durant les opérations d'incinération et proposer la poursuite de l'effort de détournement des matières de l'incinération.

2.3 Comité de vigilance du Port de Québec et projet d'agrandissement

Mélanie Levesque | Citoyenne du quartier

Représentante du Conseil de quartier au Comité de vigilance du Port de Québec

Le quartier Limoilou, incluant Maizerets, a connu en 2013 des épisodes de poussières, surtout médiatisés par l'épisode dit « des poussières rouges ». Ces poussières, provenant vraisemblablement du Port de Québec, ont inquiété de nombreuses personnes. Le Comité de vigilance du Port de Québec a été formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le Comité a comme mission de proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires afin d'atténuer les impacts de ces activités sur les citoyens. Il doit également informer la population. Cependant, le Comité n'a pu exercer pleinement son rôle de surveillance puisqu'il n'a pu avoir accès à plusieurs données nécessaires à cet exercice.

L'élément qui a retenu notre attention encore cette année est l'agrandissement du Port. Nous sommes en attente de l'évolution du processus de l'étude de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre du projet d'agrandissement.

En 2018, l'Agence a demandé des précisions au Port sur les études réalisées pour faire approuver leur projet. Le Port devrait remettre bientôt ses précisions et réponses à l'Agence. L'Agence devra ensuite préparer l'ébauche du rapport d'évaluation environnementale. Pour terminer le processus, le ministre évaluera à la lecture de ce rapport l'importance des effets environnementaux. Il décidera si oui ou non le projet va de l'avant.

Nous aurons très certainement des nouvelles de l'ACEE prochainement. À suivre...

3 TRANSFORMATION DU QUARTIER

3.1 Nouveau complexe hospitalier

Alain Couillard | Administrateur

Membre du Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier

Contexte

Dans le cadre du projet de nouveau complexe hospitalier devant regrouper les fonctions des hôpitaux de l'Enfant-Jésus et de l'Hôtel-Dieu de Québec, un « comité de voisinage » a été mis sur pied en novembre 2016. Deux membres du Conseil de quartier, Martial Van Neste et Alain Couillard y participent. Ce comité comprend la direction de l'hôpital, la direction de projet de la Société québécoise des infrastructures, des représentants de la ville, du RTC ainsi que d'autres citoyens des quartiers Lairet et Vieux-Limoilou. Il vise à informer les résidents, commerçants et organismes communautaires du quartier de l'évolution du projet de construction du nouveau centre hospitalier. Il permet également à ces mêmes membres d'exprimer leurs préoccupations et de proposer des suggestions pour minimiser les impacts négatifs du projet sur le quartier.

Thèmes abordés lors des rencontres en 2018

Outre les informations transmises sur l'avancement des travaux et les communications avec les citoyens, les rencontres ont permis d'aborder des thèmes divers tels le stationnement et les entraves à la circulation, la perméabilité du site aux déplacements à vélo, la desserte en transport en commun, la politique d'intégration de l'art aux bâtiments publics et la possible réutilisation de la vapeur de l'incinérateur.

Interventions du conseil de quartier Maizerets en 2018

Dans le cadre des rencontres du « comité de voisinage », les membres du conseil de quartier Maizerets ont fait les interventions suivantes :

- Demande d'ajout d'une piste cyclable pour rendre le site perméable aux déplacements à vélo;
- Demande de mise en place d'accès « facilitant » pour les usagers des transports collectifs;
- Rappel de l'importance de préserver dans la mesure du possible les arbres en bordure du chantier;
- Demande de correctifs de la signalisation routière aux abords du chantier;
- Invitation à rejeter le projet de mise en valeur de la vapeur de l'incinérateur;
- Proposition de développement d'une stratégie de recrutement local des employés pour le futur centre hospitalier.

Retombées des interventions

Dans l'ensemble, les interventions des membres du conseil de quartier Maizerets semblent avoir été prises en considération par les représentants du nouveau complexe hospitalier. Il a

par exemple été mentionné que des efforts seront faits pour favoriser le transport collectif, pour préserver le couvert végétal en bordure du site et pour faciliter les déplacements actifs. Certains sujets connaîtront probablement des développements en 2019, tel par exemple la question de la desserte du transport en commun, objet de travaux conjoints entre le RTC, le bureau de projet du réseau de transport structurant et le CHU. À propos de l'achat de la vapeur de l'incinérateur, le CHU a reçu un avis favorable de la Direction de la santé publique qui a été consulté pour évaluer l'impact de cette mesure sur la santé des populations avoisinantes. Pour aller de l'avant, il est toutefois posé comme condition que le nouveau complexe hospitalier soit autonome sur le plan énergétique (donc pas dépendant de l'apport de l'incinérateur). Concernant finalement l'ajout d'une piste cyclable traversant le site, la proposition de la Société québécoise des infrastructures répond partiellement à la demande du Conseil de quartier. Un passage à vélo sera aménagé dans la portion nord du site, et non en son centre tel que souhaité par le conseil de quartier. Des aménagements devraient toutefois être faits pour favoriser la traversée du boulevard Henri-Bourassa et la connexion avec la piste cyclable à l'ouest.

3.2 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Martial Van Neste | Président

Président de la Table de concertation vélo des conseils de quartiers

Le conseil de quartier est membre de la table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur la réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018 (TCV-10), la mise en place d'un système de vélo partage (TCV-11) et les investissements dans la Vision des déplacements à vélo (TCV-12)

4. VIE DÉMOCRATIQUE

4.1 Composition du conseil d'administration

Membres au 1er janvier 2018

Jérôme Bouchard
Alain Couillard
Raymond Falardeau
Martial Van Neste
Yvan Ouellet
Marcel Paré
Andrée-Anne Verret
Theresa Wiesner

Membres au 31 décembre 2018

Alain Couillard
Johanne Grondin
Joséphine Hénault
Nancy Néron
Marcel Paré
Martial Van Neste
Andrée-Anne Verret

Administratrice sans droit de vote : Geneviève Hamelin, Conseillère du district

4.3 Consultations publiques

Daniel Leclerc | Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec

Consultations publiques et demande d'opinion au conseil de quartier de Maizerets en 2018

Date : 13 février 2018

Sujet : Habitations Saint-Pie-X, projet de construire un bâtiment accessoire comme maison des jeunes avec l'organisme Évasion Saint-Pie-X

Projet de règlement : Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'Office municipal d'habitation de Québec sur le lot numéro 1 316 410 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 330

Principaux commentaires et questions : Les principaux commentaires étaient sur l'importance d'avoir un espace pour les jeunes, et les questions ont porté sur l'aspect écologique et innovant de la construction fabriquée à partir de conteneurs maritimes.

Recommandation du conseil de quartier : À la majorité (5 pour et 1 abstention), approuver le règlement

Décision du conseil d'arrondissement : Le règlement a été adopté et la construction a été réalisée avant l'été 2018.

Date : 13 mars 2018

Sujet : Modification de zonage dans le secteur de la rue Fiset, zone 181081a, afin d'y retirer certains usages industriels et y autoriser certains commerces

Projet de règlement : Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 181081a, R.C.A.1V.Q. 332

Principaux commentaires et questions : Plusieurs interventions ont porté sur les nuisances associées au chemin de fer qui traverse la zone et sur l'intérêt de réduire les nuisances de nature industrielle dans le quartier. Il est proposé de prévoir un plus fort pourcentage d'aire verte.

Recommandation du conseil de quartier : À l'unanimité, approuver le projet de règlement et y prévoir un pourcentage d'aire verte minimale de 20%.

Décision du conseil d'arrondissement : Approuver le projet de règlement, l'augmentation de l'aire verte n'a cependant pas été retenue considérant que c'est une zone industrielle.

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/maizerets/consultations-publiques.aspx

5. ÉTATS FINANCIERS

5.1 L'état des revenus et des dépenses pour 2018 et le bilan de fin d'année Andrée-Anne Verret | Trésorière

Conseil de Quartier Maizerets				
État des résultats				
pour la période se terminant le 31 décembre 2018				
Comptes à payer au 31-12-2017 payés en 2018				
secrétariat	400			
fête de quartier (Centre Mgr Marcoux)	875,01			
total	1275,01			
Revenus de fonctionnement				
Subvention Fonctionnement VdQ	\$1 210,00			
Subvention budget d'initiative écoquartier	\$500,00			
Revenus totaux	\$1 710,00			
Dépenses de fonctionnement	Dépensé	Budget	Balance	A payer
Secrétariat	\$0,00	\$800,00	\$800,00	\$720,00
Communications et site Web	\$321,44	\$450,00	\$128,56	\$0,00
Frais de garde	\$0,00	\$50,00	\$50,00	\$0,00
Frais bancaires	\$72,87	\$100,00	\$27,13	\$0,00
Total dépenses de fonctionnement	\$394,31	\$1 500,00	\$1 105,69	\$0,00
Projets				
Écoquartier	\$1 200,00	\$1 300,00	\$100,00	\$40,60
CHARM (fête de quartier)	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$0,00
Total des projets	\$1 200,00	\$1 300,00	\$100,00	\$0,00
Dépenses totales	\$1 594,31			\$760,60
Dépenses 2018 + Comptes à payer 2017	\$2 869,32			
Moins Revenus totaux	\$1 710,00			
Dépenses nettes	\$1 159,32			

En Caisse au 1 janvier 2018	\$2 292,64			
En Caisse au 31 décembre 2018	\$1 133,10			
Variation de l'encaisse durant l'année	\$1 159,54			
Dépenses non passées au compte (passif)	\$760,60			
Dépenses d'opérations engagées en 2018	\$1 154,91			

Conseil de Quartier Maizerets		
Bilan		
au 31 décembre 2018		
Actifs		
	Encaisse	\$1 133,10
Passifs		
	Facture Secrétariat	\$720,00
	Facture Charm (CMM)	\$40,60
	Totaux comptes à payer	\$760,60
Avoir net		\$372,50

